

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente avril à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué par M. Dominique PERROT s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Date de la convocation : 24/04/2026

Membres présents : **BERGER Maëva, BERNIGAUD Solenn, BOUILLOUX Louis, DEMANGE Guillaume, DE VAUBLANC Thibaut, LAURENT Isabelle, LESNES Marine, LODA Jean Claude, NEVORET Françoise, PACOUD Claudine, PERROT Dominique, RENAUD Franck, SERVIGNAT Jean-Paul, VAIL Fanny, VALENTIN Eric**

Membres excusés :

Absents :

Nombre de membres : exercice : 15 - Présents : 15 - Votants : 15

Secrétaire de séance : Louis BOUILLOUX

Délibération 2026-04-30 15 (1.1) : Attribution de travaux de voirie – Chemin du Montet

G. DEMANGE, adjoint délégué à la voirie explique que le chemin du Montet connaît un trafic important en raison du passage des engins agricoles, des bus scolaires, des camions et autres véhicules.

Au fil du temps, la voie s'est dégradée et il devient important d'engager des travaux pour la sécuriser.

Il rappelle qu'en dessous du seuil de 100 000 € HT, une procédure sans publicité, ni mise en concurrence, dite « marché de gré à gré » est autorisée.

Aussi, il propose de retenir le devis de l'entreprise Roger Martin AURA pour réaliser la réhabilitation des zones n° 2 et 3 du chemin du Montet pour un montant de 52 391 € HT.

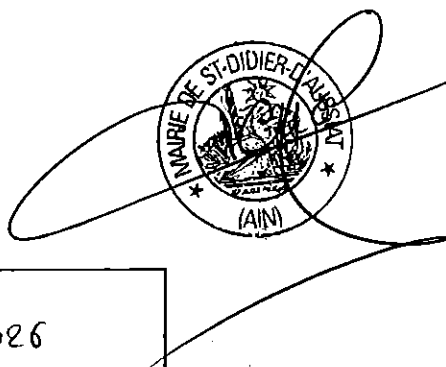
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

APPROUVE l'attribution des travaux de voirie du chemin du Montet, zones n° 2 et 3, à l'entreprise Roger Martin AURA d'un montant de 52 391 € HT, soit 62 869,20 € TTC.

DIT que les crédits sont prévus au budget 2026 en section d'investissement à l'opération n° 80.

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer le devis et tout document lié à ce dossier.

Le Maire
Dominique PERROT



Certifié exécutoire

Compte tenu de sa transmission en Préfecture, le 04/05/2026

Et de sa publication, le 04/05/2026